

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

APPEL D'OFFRES

N °2018/11/CEB/ITP/P-EOS

PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX LA CEB

Avis de Marché

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Date limite de remise des candidatures : 04 Janvier 2019, à 8h00 (heure de Paris)

APPEL A MANIFESTION D'INTERET

Le présent document définit les conditions de présélection des candidats pour participer à l'appel d'offre.

Article 1. Présentation de la CEB et objet de l'appel d'offres

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) lance un appel d'offres pour la mise en place d'un contrat cadre relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien de ses locaux, situés au 55 avenue Kléber, Paris 16^{ème}.

1.1. Présentation de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Créée en 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales, pour mieux contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

La CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité européenne, en vue d'aider ses 41 États membres à atteindre une croissance durable et équitable : elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées.

La CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social au travers de trois lignes d'action, à savoir :

- La croissance durable et inclusive,
- L'intégration des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants,
- L'action pour le climat : développement de mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CEB procède d'un Accord partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise, de par son Statut, à la "haute autorité" de celui-ci. La Banque est ainsi le premier des Accords partiels à avoir été signé, par huit pays, le 16 avril 1956.

La CEB agit en conséquence dans le cadre du Conseil de l'Europe et soutient ses priorités. Elle dispose néanmoins d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La Banque compte environ 200 personnes de 31 nationalités différentes. Tous les employés sont basés à Paris. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais.

1.2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'entretien et de nettoyage des locaux de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), Organisation Internationale, situé au 55 avenue Kléber, à Paris portant notamment sur :

- Nettoyage des sols, bureaux / surfaces horizontales et verticales (armoires/petit mobilier/murs/cimaises / parois vitrées intérieures) - voir Annexe « ventilation des surfaces et types de revêtements ») ;
- Nettoyage des sanitaires (wc, lavabos, douches) ;
- Approvisionnement et gestion des stocks de consommables sanitaires ;
- Nettoyage de la cuisine et des tisaneries/kitchenettes ;
- Nettoyage de vestiaires / locaux techniques ;
- Prestation 3D (blattes / souris / psychodes) ;

- Collecte et évacuation des déchets (DIB, DID, DIS) ;
- Vitrierie extérieure aux deux faces ;
- Nettoyage de type remise en état après travaux / voire ménage de chantier ;
- Nettoyage technique de serveurs et terminaux informatiques sensibles.

1.3. Caractéristiques du marché

Le présent marché est un marché fractionné comportant une partie ferme et une partie à bons de commande.

Le marché est composé de deux (2) postes :

- Les prestations courantes ;
- Les prestations ponctuelles ;

1.4. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une durée ferme de deux (2) ans, à compter du 1^{er} Avril 2019 et pourra être renouvelé, deux fois, pour une période identique par reconduction expresse de la CEB. La reconduction sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard trois (3) mois avant la date anniversaire. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction de son marché.

1.5. Lieu d'exécution des prestations

Le lieu d'exécution des prestations est le siège de la CEB, situé au 55 avenue Kléber à Paris 16^{ème}. La CEB occupe plus de 7000 m² répartis sur 12 plateaux et 8 niveaux d'un immeuble haussmannien. Chaque plateau consiste en un ancien appartement bourgeois de 400 à 650 m² requalifié en bureau. Ces plateaux ont tous fait l'objet de rénovations en profondeur, les plus anciennes datant de 1996 et les plus récentes de 2015.

L'ensemble, représentant 60% des surfaces de la copropriété, s'articule autour d'un axe vertical privatif desservant tous les plateaux, ainsi que les locaux annexes des sous-sols et 6^{ème} étage.

1.6. Planning prévisionnel

Date limite de soumission des questions à la CEB	26 Décembre 2018 à 18h00*
Date limite de réponse aux questions par la CEB	28 Décembre 2018
Date limite de soumission des candidatures	04 Janvier 2019 à 8h00*
Notification de la liste restreinte / Envoi DCE	07 Janvier 2019
Visite obligatoire des locaux	Du 08 au 15 Janvier 2019
Date limite de soumission des offres	07 Février 2019 à 14h00*
Soutenance des soumissionnaires	14-15 Février 2019
Notification du titulaire	18 Février 2019
Signature du contrat	28 Février 2019

*Heure de Paris

Article 2. Présentation, conditions de soumission et contenu des dossiers de candidature

Cet appel d'offres est ouvert à tous les candidats à condition qu'ils ne figurent dans aucun des critères d'exclusion définis ci-dessous.

2.1 Critères d'exclusion

La CEB peut exclure de la procédure d'attribution du marché le candidat ou le soumissionnaire qui :

- a) est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue ;
- b) a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- c) a fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- d) a commis une faute grave en matière professionnelle ;
- e) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ;
- f) n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes.

Les entreprises intéressées peuvent utiliser tous les moyens dont elles disposent pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations, de préférence, des certifications judiciaires sur l'absence de condamnations pénales et des déclarations ou des certificats judiciaires en rapport avec l'absence de procédures de faillite contre la société. Si une entreprise ne peut pas obtenir ces certifications, elle pourrait les remplacer par une déclaration jurée/solennelle faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié dans le pays d'établissement. Les offres des candidats qui ne présentent pas lesdites certifications ou déclarations pour démontrer qu'elles ne sont pas dans de telles situations seront écartées.

Si l'entreprise sélectionnée a remplacé les certifications par des déclarations solennelles, la CEB se réserve le droit de demander des certifications avant la signature du contrat.

2.2 Limitation du nombre de candidats invités à soumissionner

Pour rappel, l'envoi d'une candidature à une demande de manifestation d'intérêt par une société ne garantit pas automatiquement que cette dernière sera prise en considération pour recevoir, le moment venu, une invitation à soumissionner. Seuls les candidats potentiels qui répondent à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et qui sont jugés qualifiés à l'issue d'une évaluation objective de leur candidature recevront le document définitif d'appel d'offres.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures reçues, la liste restreinte comprendra un maximum de huit (8) candidats.

2.3 Critères de sélection

Les candidats souhaitant participer au présent appel à candidature devront transmettre le questionnaire de pré-qualification dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à engager la société et tout document pertinent permettant de justifier de leurs capacités économiques, financières, professionnelles et techniques relatives aux principaux critères suivants :

- La preuve de la capacité technique du candidat attestant de sa compétence (moyens matériels et humains) à réaliser la prestation objet du marché, apportée par tout moyen (Effectifs, équipements, ...);
- La preuve de la capacité professionnelle du candidat attestant qu'il possède les qualifications requises pour la réalisation de la prestation objet du marché, apportée par tout moyen (références, certifications, qualifications, ...);
Capacités minimales requises :
 - ✓ 5 références, maximum, de prestations similaires, d'un montant annuel supérieur à 100 000 € chacune et réalisées au cours des quatre (4) dernières années (de préférence dans des immeubles de style Haussmannien et en milieu occupé) ;

- Les renseignements relatifs à la situation financière du candidat, au travers du chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles ;
Capacité minimale requise :
✓ Chiffres d'affaires minimum : 1 500 000 €/an.
- Les renseignements relatifs aux démarches du candidat en matière de Développement Durable.

La conformité des candidatures sera évaluée sur la base des informations transmises dans le questionnaire de pré-sélection.

Les offres techniques ne répondant pas aux conditions minimales obligatoires seront écartées.

2.4. Composition du dossier de candidature

Le dossier comprend :

- La lettre de candidature ;
- L'extrait Kbis ;
- Bilans ou extraits de bilan faisant apparaître l'Excédent Brut d'Exploitation, concernant les trois dernières années ;
- Une attestation de régularité fiscale ou certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts (impôts sur le revenu, sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée) délivrée par l'administration fiscale dont relève le soumissionnaire ;
- La copie des polices d'assurance en cours de validité ;
- Le présent avis et ses annexes dûment complétés, datés et signés par une personne ayant la compétence juridique pour engager la société:
 - Annexe n°1 – Questionnaire de Pré-Qualification ;
 - Annexe n°2 – Code de conduite ;
 - Annexe n°3 – Déclaration sur l'honneur concernant l'intégrité.

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature par les candidats doivent être établis en langue française. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

2.5. Présentation et conditions de soumission

Les dossiers de candidature devront être déposés sur la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>. Le dossier sera transmis en une seule pièce jointe dans une archive au format zip.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception (cf. Article 1.6 - Planning), ainsi que les dossiers incomplets, ne seront pas retenus.

2.6. Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des candidatures est fixée au **04 Janvier 2019, à 8h00.**

2.7. Renseignements complémentaires

Tous les contacts entre la CEB et les soumissionnaires dans le cadre de cette consultation se feront via la plate-forme de dématérialisation <http://coebank.e-marchespublics.com>.

Le soumissionnaire pourra demander tout renseignement qu'il jugerait nécessaire au plus tard le **26 Décembre 2018** à 18h00 exclusivement via la plate-forme de dématérialisation : <http://coebank.e-marchespublics.com>.

La CEB répondra à toutes ces questions au plus tard le **28 Décembre 2018.**

Tout contact qui aurait lieu en dehors de cette plateforme serait cause de disqualification.

Article 3. Evaluation des candidatures

Les candidatures seront évaluées sur la base des Questionnaires de Pré-Qualification. Le classement des candidatures se fera selon les critères de sélection et la pondération ci-dessous :

Critères	Pondération
Capacité professionnelle	45%
Capacité technique	30%
Capacité financière	10%
Développement durable	15%

Article 4. Informations aux soumissionnaires

Tous les soumissionnaires seront informés de la suite donnée à leurs offres.

Fait en deux (2) exemplaires

Lu et approuvé

Le

A

Signature d'une autorité habilitée à représenter le soumissionnaire et cachet du soumissionnaire :